



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

DELIBERATION N° 2026/40

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Date de la convocation :
Vendredi 29 mai 2026

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers
en exercice : **27**

Nombre de membres
présents : **18**

Nombre de votants : **27**

Quorum : **14**

Secrétaire de séance :
M. Fabien GONZALEZ

Le **vendredi 5 juin 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. MERY, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, M. MORETTI, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, Mme GABRIEL-REGIS, M. ROGLIANO, Mme PERI, M. BENARD, M. GUITERA, Mme MARCAGGI, Mme PIETRI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

ETAIT REPRESENTE : Mme POZZO DI BORGIO (donne procuration à M. GONZALEZ), M BONARDI (donne procuration à M. FERRANDI), *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO (donne procuration à M. MORETTI), Mme FONTAINE (donne procuration à Mme MARI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. PELLEGRIN), M. ALESANDRI, (donne procuration à M. MERY), Mme MEZZACQUI, (donne procuration à Mme MARCAGGI), M. CASALONGA (donne procuration à M. COUSIN), Mme ROYER-FANTONI (donne procuration à Mme PIETRI), *conseillers municipaux*.

Par délibération n° 2026-31 du 28 Avril 2026, le Conseil Municipal a procédé au vote du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Il lui est ici demandé d'approuver la Décision Modificative N°1 de ce même budget étant précisé que cette décision n'en remet pas en cause l'équilibre.

1. Afin de corriger la dotation relative aux créances douteuses sur le BP 2026, il convient :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : d'inscrire au chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations », compte 6815 « Dotations, provisions pour risques fonctionnement courant » la somme de **3 774.00 €** ;
 - En dépenses : de réduire de la même somme et du même compte, le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
2. Afin de corriger les écritures sur le BP 2026, liées à l'actif immobilisé de la commune, il convient :



En section d'Investissement :

En dépenses : de réduire le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 380 383.50 € ;

En recettes : de réduire le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » du même montant, décomposé par différents comptes identifiés dans le tableau ci-après ;

Balance de la DM N°1 au BP 2026

| Chapitre / compte | Nature | Dépenses | Recettes |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 68 / 6815 | Fonctionnement - Dotations, provisions pour risques fonctionnement courant | 3 774.00 | |
| 042 / 6815 | Fonctionnement - Dotations, provisions pour risques fonctionnement courant | | 3774.00 |
| 10/1068 | Investissement – Excédents de fonctionnement capitalisés | | 380 383.50 |
| 040 / 2031 | Investissement – Frais d'études | 56 527.94 | |
| 040 / 2088 | Investissement – Autres immobilisations incorporelles | 28 140.92 | |
| 040 / 21561 | Investissement – Matériel roulant | 130 234.34 | |
| 040 / 21568 | Investissement – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense | 30 342.44 | |
| 040 / 214731 | Investissement – Matériel roulant | 3 217.24 | |
| 040 / 21578 | Investissement – Autre matériel technique | 2 515.68 | |
| 040 / 21828 | Investissement – autre matériel de transport | 129 404.94 | |
| | | | 0.00 € |



le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2026, adopté par délibération n°2026/31 en date du 28 avril 2026 ;

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjoints, réuni le 18 mai 2026 ;

ADOpte la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif de l'exercice 2026, telle que figurant dans le tableau ci-dessus ;

PRECISE que cette décision ne remet pas en cause l'équilibre du budget.

VOTE

Par 23 voix Pour, 4 abstentions.

Abstentions : Véronique Pietri, Christophe Casalonga, Pascale Royer-Fantoni, Jean-Noël Cousin.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Etienne FERRANDI